



# PROGRAMMATION ÉTÉ 2015

Inscrivez-vous en remplissant le formulaire disponible en ligne ou au bureau municipal. Consultez les règlements de participation au [www.saint-alexandre.ca/loisirs-culture-sports/inscription](http://www.saint-alexandre.ca/loisirs-culture-sports/inscription)

## Tennis

Supervisé par un entraîneur certifié de l'Académie de tennis de la Montérégie, chaque élève pourra améliorer sa technique et son jeu à son propre rythme. Les balles sont fournies mais chaque participant doit apporter sa raquette. Les cours se donnent au terrain de tennis de Saint-Alexandre.

### Junior ( 5 à 15 ans)

Possibilité de diviser le groupe en 2 en fonction de l'écart d'âge des participants

#### **Été : du 9 juillet au 20 août (6 semaines)**

Relâche le 30 juillet pour les vacances  
Jeudi, de 18h00 à 18h55  
Tarif régulier : 55\$

### Adulte (16 ans et plus)

#### **Été : du 9 juillet au 20 août (6 semaines)**

Relâche le 30 juillet pour les vacances  
Jeudi, de 19h00 à 20h25  
Tarif régulier 83\$ - Tarif FADOQ 78\$

**Date limite d'inscription :** 25 juin

En cas de temps incertain ou pour toute question sur l'horaire, vous pouvez obtenir des renseignements au [www.atmtennis.com](http://www.atmtennis.com)

## Règlements de participation aux cours offerts par l'Association des loisirs de Saint-Alexandre Inc. (ALSA)

### **Avant le début des cours**

- L'inscription est payable en argent comptant, par carte de débit ou par chèque (daté du jour de l'inscription et libellé au nom de la Municipalité de Saint-Alexandre).
- Les inscriptions peuvent se faire en personne au bureau municipal. Vous pouvez également déposer votre coupon d'inscription complété et signé, accompagné du chèque dans la chute à courrier du bureau municipal.
- Chaque cours doit atteindre un minimum d'inscriptions pour ouvrir.
- Aucun rappel téléphonique sauf en cas d'annulation du cours.
- Des frais additionnels de 15 % s'appliquent sur toute inscription reçue après la date limite.

### **Après le début des cours**

- L'inscription est due au complet en plus des frais de retard de 15%.
- Aucun remboursement sauf sur présentation d'une attestation médicale. Des frais administratifs de 15 % seront appliqués.
- Un cours annulé dû à l'absence de professeur ou pour des raisons hors de contrôle sera repris à la fin de la session.
- L'ALSA se réserve le droit de modifier l'horaire ou d'annuler un cours en tout temps pour le reste de la session si des conditions l'y obligent. Les participants seront alors remboursés au prorata des cours utilisés, sans frais additionnels.